

## Fiche-action n°7 - Dynamique économique des filières pêche et aquaculture

<b>Objectif prioritaire</b>	4. Une transition bleue en faveur de la pêche et de l'aquaculture pour la préservation d'un territoire maritime et littoral situé entre estuaires et marais	
<b>Fonds mobilisé et montant prévisionnel</b>	FEAMPA	400 000 €
<b>Cofinancement public et montant prévisionnel</b>	Contreparties nationales publiques	400 000 €
<b>Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie</b>	<p>➤ <b>L'ambition</b> : Le territoire ambitionne d'accompagner le développement d'une transition écologique, inclusive et respectueuse de l'environnement, parmi l'ensemble des filières de l'économie bleue au service des filières pêche et aquaculture. Les actions soutenues contribueront à diminuer l'empreinte environnementale de la filière bleue tout en maintenant leurs dynamiques. Plus spécifiquement, sous cette fiche-action, le territoire vise à conforter les dynamiques économiques des filières tout en développant de nouvelles perspectives (nouvelles productions, diversification et nouveaux modèles économiques). Un premier volet s'attachera à modifier les pratiques en matière de gestion des déchets. Un deuxième volet visera à stimuler et accompagner les productions, actuelles ou nouvelles, du territoire en valorisant les produits, en encourageant la diversification et en accompagnant les besoins des professionnels.</p> <p>➤ <b>Objectifs opérationnels :</b></p> <p><b>Dynamiser une filière d'économie circulaire - du déchet à la ressource :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager la mise en place de filières de réparation, collecte, traitement et valorisation des déchets produits et existants</li> <li>- Développer de nouveaux matériaux et soutenir à l'éco-conception</li> <li>- Limiter la production des déchets, accompagner de nouvelles pratiques et sensibiliser les acteurs</li> </ul> <p><b>Accompagner durablement les productions et valoriser l'identité maritime du territoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ancrer la culture maritime et diffuser les informations sur les métiers maritime</li> <li>- Valoriser, améliorer la connaissance des produits et la culture gastronomique du territoire, les circuits courts et les démarches labellisées</li> <li>- Accompagner des productions nouvelles</li> </ul>	
<b>Types d'actions soutenues</b>	<p>➤ Conformément au PN FEAMPA, tous les types d'opérations sont éligibles</p> <p>➤ Les actions suivantes en lien avec la <b>dynamique d'économie circulaire (déchets organiques et inorganiques, de loisirs ou professionnels)</b> seront soutenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mise en place de filières de réparation et de valorisation</b> : actions en application de la règle des 3 R (Réemploi, Réparation et Recyclage) ; création d'une filière de valorisation des déchets plastiques ou organiques ; actions favorisant et facilitant la collecte et la massification ; actions pour le traitement, la transformation et la valorisation des déchets ; actions de formations pour accompagner la démarche.</li> <li>- <b>Développement de nouveaux matériaux et éco-conception</b> : actions afin de réduire les déchets à la source : matériaux biosourcés, plus durables, plus réparables et plus réutilisables ; réflexion sur l'obsolescence programmée ; développement de produits vertueux éco-conçus ; recyclage de ces matériaux biosourcés (compost industriel)</li> <li>- <b>Limiter la production de déchets, initier de nouvelles pratiques, sensibiliser les acteurs</b> : réflexion sur une moindre utilisation des ressources ; actions visant à concilier production et meilleure utilisation des ressources ; actions permettant de tendre vers l'économie circulaire.</li> </ul> <p>➤ <b>Exemples de projets (liste non-exhaustive ayant seulement valeur d'exemples)</b>  <i>En lien avec la dynamique d'économie circulaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de filets de collecte de macrodéchets aux exutoires pluviaux</li> <li>- Travail commun sur la valorisation du polystyrène (mareyeurs, restaurateurs)</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transformation des huiles de fritures valorisées en revêtement protecteur coques bateaux</li> <li>- Mise en place de bac à marées flottants dans les ports</li> <li>- Démarche de sensibilisation des usagers des ports aux différents déchets à traiter</li> <li>- Filière et mode de valorisation des déchets plastiques collectés</li> <li>- Recyclage des coquilles d'huîtres (campings, restaurateurs, particuliers et pros)</li> <li>- Travail sur les co-produits de la pêche</li> <li>- ...</li> </ul> <p>➤ Les actions suivantes en lien avec <b>les productions locales et l'identité maritime du territoire</b> seront soutenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Ancrer la culture maritime et diffuser les informations sur les métiers maritimes</b> : communication sur les métiers existants, les formations et sur les lieux de production ; développement de nouveaux métiers en lien avec les nouvelles problématiques (ex : déchets, Aquaculture Multi-Trophique Intégrée); trouver des solutions globales pour l'hébergement des professionnels saisonniers.</li> <li>- <b>Valoriser, améliorer la connaissance des produits locaux et promouvoir la culture gastronomique du territoire</b> : développement de circuits courts pour la restauration collective ; mise en réseau des acteurs des chaînes de production/valorisation ; démarches labellisées et mise en lien du « merroir » et du produit (saisonnalité, chaîne de production locale) ; valorisation de l'identité gastronomique du territoire en s'appuyant sur les nouveaux modes de consommation.</li> <li>- <b>Accompagner des nouvelles productions</b> : encouragement au développement de la diversification à la fois en mer, sur l'estran et dans le marais avec la production d'espèces complémentaires ou de nouvelles productions ; diverses valorisations des produits (alimentation, cosmétique, pharmacologie, biotechnologie, etc...)</li> </ul> <p>➤ <b>Exemples de projets</b> (liste non-exhaustive ayant seulement valeur d'exemples)  <i>En lien avec la promotion des productions locales :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Séjour d'accueil pour la découverte des métiers</li> <li>- Accompagnement de la mise en tourisme d'espaces portuaires</li> <li>- Expérimentations de solutions pour l'hébergement saisonnier</li> <li>- Développement de nouvelles productions, recherche et développement en lien avec les biotechnologies</li> <li>- ...</li> </ul>
<p><b>Éligibilité des dépenses et modalités d'intervention</b></p>	<p>➤ <b>Pour les dépenses éligibles</b> se référer à la fiche OS. 3.1</p> <p>➤ <b>Modalités d'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le programme se donne la possibilité de lancer des appels à projets ciblés sur cette fiche-action afin de préciser certaines attentes, de mettre l'accent sur un type d'action prioritaire et, plus largement, d'atteindre les objectifs visés.</li> <li>- Les projets de valorisation touristique ou de mise en tourisme seront sélectionnés obligatoirement dans le cadre d'appels à projets ciblés.</li> <li>- Des seuils planchers et/ou plafonds pourront être définis au besoin pendant la mise en œuvre du programme pour mieux cadrer le type d'actions attendues.</li> </ul>
<p><b>Bénéficiaires</b></p>	<p>➤ <b>Pour les bénéficiaires éligibles</b> se référer à la fiche OS. 3.1</p>
<p><b>Lignes de partage</b></p>	<p>➤ <b>Le volet territorial du FEAMPA repose sur les critères suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Projets multi-filières/secteurs</b> : le volet territorial soutiendra les projets mobilisant des acteurs appartenant à au moins deux filières ou secteurs de l'économie bleue durable (parmi les 11 filières identifiées par la stratégie régionale pour la croissance bleue de la région Nouvelle-Aquitaine) ou dont les bénéficiaires ont une retombée multisectorielle.</li> <li>- <b>Projets bénéficiant à la pêche et l'aquaculture</b> : les projets devront démontrer qu'ils contribuent directement ou indirectement aux filières de la pêche et/ou de l'aquaculture.</li> <li>- <b>Enjeux locaux</b> : les projets devront démontrer qu'ils répondent à un ou plusieurs enjeux locaux, tels qu'identifiés dans le présent programme de travail, et plus</li> </ul>

	<p>largement par les stratégies et documents d'orientation développés et mis en oeuvre aux échelles locales et régionales.</p> <p>- <b>Les actions sectorielles</b> en faveur des pêcheurs, des aquaculteurs ou des entreprises de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture strictement, sont exclues du DLAL car elles relèvent d'autres OS du volet régional FEAMPA.</p>
<p><b>Indicateurs de suivi</b></p>	<p>➤ <b>Indicateurs de réalisation</b></p> <p>- Nombre d'opérations</p> <p>➤ <b>Indicateurs de résultat issus du Programme national FEAMPA</b></p> <p>- Emplois créés (ETP)</p> <p>- Actions contribuant au bon état écologique, notamment à la restauration et la conservation de la nature, à la protection des écosystèmes, à la biodiversité et à la santé et au bien-être des poissons</p> <p>- Entités bénéficiant d'activités de promotion et d'information</p>
<p><b>Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique</b></p>	<p>1 - L'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique et solidaire</p> <p>2 - La transition agroécologique pour une alimentation saine et un environnement préservé</p> <p>3 - La transition des entreprises par le développement d'un modèle de production sobre</p> <p>7 - Objectif « zéro déchet » par la prévention et la réduction de la production de nos déchets</p>

## Fiche-action n°8 - Qualité environnementale des filières pêche et aquaculture

<b>Objectif prioritaire</b>	4. Une transition bleue en faveur de la pêche et de l'aquaculture pour la préservation d'un territoire maritime et littoral situé entre estuaires et marais	
<b>Fonds mobilisé et montant prévisionnel</b>	FEAMPA	550 000 €
<b>Cofinancement public et montant prévisionnel</b>	Contreparties nationales publiques	550 000 €
<b>Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie</b>	<p>➤ <b>L'ambition</b> : Le territoire ambitionne d'accompagner le développement d'une transition écologique, inclusive et respectueuse de l'environnement, parmi l'ensemble des filières de l'économie bleue au service des filières pêche et aquaculture. Les actions soutenues contribueront à diminuer l'empreinte environnementale de la filière bleue. Plus spécifiquement, sous cette fiche-action, le territoire vise à préserver une bonne qualité environnementale, support de production des filières pêche et aquaculture tout en anticipant les futurs défis climatiques. Un premier volet s'attachera à modifier les pratiques et à accroître la sensibilisation des acteurs aux effets du changement climatique. Il vise à identifier des voies d'amélioration et à développer des pratiques aux impacts positifs. Au-delà, l'objectif est une meilleure adéquation des pratiques anthropiques aux équilibres écosystémiques. Un second volet visera à maintenir et améliorer la qualité des eaux qui constituent un vecteur commun à toutes les filières de l'économie bleue durable.</p> <p>➤ <b>Objectifs opérationnels</b> :</p> <p><b>Accroître la résilience et l'adaptation des filières face aux effets du changement climatique</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impulser des actions en faveur d'une transition énergétique pour tendre vers une sobriété énergétique</li> <li>- Préserver les milieux littoraux, champion de la séquestration du carbone et mieux comprendre les effets du changement climatique</li> <li>- Restaurer les habitats et préserver la biodiversité pour maintenir les services écosystémiques</li> </ul> <p><b>Maintenir une bonne qualité des eaux, dénominateur commun de toutes les activités littorales</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter les apports de polluants dans le milieu</li> <li>- Communiquer, labelliser et certifier pour la mise en place de pratiques durables</li> </ul>	
<b>Types d'actions soutenues</b>	<p>➤ Conformément au PN FEAMPA, tous les types d'opérations sont éligibles</p> <p>➤ Les actions suivantes en lien avec <b>la résilience et l'adaptation des filières face aux effets du changements climatique</b> seront soutenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Impulser des actions en faveur d'une transition énergétique pour tendre vers une sobriété énergétique</b> : Qualifier et quantifier les dépenses énergétiques des filières bleues; Travailler sur la réduction des gaz à effet de serre (bâtiments, mobilité, outils de production, équipement de travail) ; Développement de nouvelles énergies (photovoltaïque sur le bâti présent dans les marais, liaisons maritimes, méthanisation, éolien...) ; Travailler sur les conséquences variées de la non diminution des gaz à effet de serre ; Résilience et capacité d'adaptation des systèmes ;</li> <li>- <b>Actions pour la préservation des milieux littoraux, champion dans la séquestration du carbone</b> : actions de sensibilisation et de connaissance sur les modalités de la séquestration du carbone : quantification et communication ; Partenariat avec La Rochelle Territoire Zéro Carbone (LRTZC) ; travail sur l'acidification des océans ; anticipation des conséquences du changement climatique.</li> <li>- <b>Restaurer les habitats et préserver la biodiversité afin de maintenir les services écosystémiques</b> : préservation des habitats et de la biodiversité (capacité de charge des espaces, à savoir son seuil d'acceptation en termes de fréquentation ou d'usage) ; accompagner les espaces en mutation (ports, chenaux, marais et littoral) ; communication sur les différents usages des espaces ; travail sur les services écosystémiques et les liens entre pratiques</li> </ul>	

	<p>et espaces : une planification spatiale pour une meilleure acceptabilité des usages et des pratiques.</p> <p>➤ <b>Exemples de projets</b> (<i>liste non-exhaustive ayant seulement valeur d'exemples</i>)  <i>En lien avec la résilience et l'adaptation au changement climatique :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faisabilité de l'implantation de panneaux photovoltaïque sur les cabanes en marais</li> <li>- Analyse du cycle de vie - Impacts environnementaux des filières bleues</li> <li>- Diagnostic sur les gaspillages énergétiques des filières bleues</li> <li>- Acquisition de connaissances et communication sur le piégeage du carbone</li> <li>- Suivis de nouvelles espèces</li> <li>- Acquisition de connaissance interaction pratique/espèce/habitat</li> <li>- Accompagnement de la mutation de certains espaces (marais, espaces portuaires): SIG, stratégie, planifications</li> <li>- Diagnostic de vulnérabilité des zones de production</li> <li>- ...</li> </ul> <p>➤ Les actions suivantes en lien avec le maintien d'<b>une bonne qualité des eaux</b> seront soutenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Limiter les apports de polluants dans le milieu</b> : améliorer les systèmes de filtration des rejets en mer ; identifier des sources de pollution aux exutoires et les atténuer (fleuves, STEP, réseau pluvial) ; s'appuyer sur les profils conchylicoles ; travailler sur la connaissance des différents types de polluants (microplastiques et leurs polluants, toxines, résidus médicamenteux, perturbateurs endocriniens, nutriments et pathogènes) ; actions visant une Gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) ; actions travaillant à la problématique des vases de dragage.</li> <li>- <b>Communiquer, labelliser et certifier pour la mise en place de pratiques durables</b> : rétablir la perception du continuum terre/mer ; communiquer sur le lien terre / mer à l'échelle du bassin versant , travailler sur le rôle purificateur du marais ; soutien aux actions d'éducation à l'environnement et aux démarches pédagogiques ; mise en place de nouvelles pratiques responsables (labellisation) de type ports propres et pratiques et/ou usages responsables (au sein des ports, dans les marais, tourisme aux impacts positifs) : charte, label.</li> </ul> <p>➤ <b>Exemples de projets</b> (<i>liste non-exhaustive ayant seulement valeur d'exemples</i>)  <i>En lien avec la qualité des eaux :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition de connaissance sur les rejets en mer et dans les fleuves</li> <li>- Mise en place de filets pour piéger les macrodéchets aux exutoires pluviaux</li> <li>- Etude pour la faisabilité des aménagements en faveur de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP)</li> <li>- Travaux sur les types de polluants ou pathogènes dans l'eau - en lien avec la biodiversité</li> <li>- Accompagnement des démarches de labellisation ports propres (sensibilisation des usagers) ou pavillons bleus</li> <li>- Education à l'environnement</li> <li>- Certification de pratiques durables dans les marais - tourisme aux impacts positifs</li> <li>- ...</li> </ul>
<p><b>Éligibilité des dépenses et modalités d'intervention</b></p>	<p>➤ <b>Pour les dépenses éligibles</b> se référer à la fiche OS. 3.1</p> <p>➤ <b>Modalités d'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le programme se donne la possibilité de lancer des appels à projets ciblés sur cette fiche-action afin de préciser certaines attentes, de mettre l'accent sur un type d'action prioritaire et, plus largement, d'atteindre les objectifs visés.</li> <li>- Les projets de valorisation touristique ou de mise en tourisme seront sélectionnés obligatoirement dans le cadre d'appels à projets ciblés.</li> <li>- Des seuils planchers et/ou plafonds pourront être définis au besoin pendant la mise en œuvre du programme pour mieux cadrer le type d'actions attendues.</li> </ul>
<p><b>Bénéficiaires</b></p>	<p>➤ <b>Pour les bénéficiaires éligibles</b> se référer à la fiche OS. 3.1</p>
<p><b>Lignes de partage</b></p>	<p>➤ <b>Le volet territorial du FEAMPA repose sur les critères suivants :</b></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Projets multi-filières/secteurs</b> : le volet territorial soutiendra les projets mobilisant des acteurs appartenant à au moins deux filières ou secteurs de l'économie bleue durable (parmi les 11 filières identifiées par la stratégie régionale pour la croissance bleue de la région Nouvelle-Aquitaine) ou dont les bénéficiaires ont une retombée multisectorielle.</li> <li>- <b>Projets bénéficiant à la pêche et l'aquaculture</b> : les projets devront démontrer qu'ils contribuent directement ou indirectement aux filières de la pêche et/ou de l'aquaculture.</li> <li>- <b>Enjeux locaux</b> : les projets devront démontrer qu'ils répondent à un ou plusieurs enjeux locaux, tels qu'identifiés dans le présent programme de travail, et plus largement par les stratégies et documents d'orientation développés et mis en œuvre aux échelles locales et régionales.</li> <li>- <b>Les actions sectorielles</b> en faveur des pêcheurs, des aquaculteurs ou des entreprises de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture strictement, sont exclues du DLAL car elles relèvent d'autres OS du volet régional FEAMPA.</li> </ul> <p>➤ <b>Lignes de partage externes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mesure 73.04 du programme stratégique national financé par le FEADER soutient la préservation et restauration du patrimoine naturel et forestier, dont les sites Natura 2000.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Indicateurs de suivi</b></p>	<p>➤ <b>Indicateurs de réalisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'opérations</li> </ul> <p>➤ <b>Indicateurs de résultat issus du Programme national FEAMPA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Emplois créés (ETP)</li> <li>- Actions contribuant au bon état écologique, notamment à la restauration et la conservation de la nature, à la protection des écosystèmes, à la biodiversité et à la santé et au bien-être des poissons</li> <li>- Entités bénéficiant d'activités de promotion et d'information</li> </ul>
<p><b>Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 - L'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique et solidaire</li> <li>2 - La transition agroécologique pour une alimentation saine et un environnement préservé</li> <li>8 - La préservation de la biodiversité en réconciliant biodiversité et activités humaines</li> <li>9 - La préservation de la ressource en eau pour mieux consommer et garantir la qualité de l'eau</li> <li>10 - La préservation des terres agricoles et forestières par une agriculture diversifiée et la préservation de la richesse de ces paysages et de ces milieux naturels</li> </ul>

## Fiche-action n°11 – Coopération en faveur d'une transition bleue des filières de la pêche et de l'aquaculture

<b>Objectif prioritaire</b>	5 : Coopérer pour un développement économique, social et environnemental qui valorise les complémentarités entre les territoires	
<b>Fonds mobilisé et montant prévisionnel</b>	FEAMPA	50 000 €
<b>Cofinancement public et montant prévisionnel</b>	Contreparties nationales publiques	50 000 €
<b>Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie</b>	<p>➤ <b>L'ambition</b> : L'ambition du territoire est d'initier des coopérations avec d'autres territoires localisés en région Nouvelle-Aquitaine, en France, en Europe et hors Union Européenne afin d'améliorer les stratégies locales et la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions.</p> <p>➤ <b>Objectifs opérationnels</b> : Toutes les thématiques traitées dans la stratégie pourront faire l'objet d'un projet de coopération. Plus spécifiquement, les thématiques présentées dans l'objectif 4 de la présente stratégie territoriale visant à <b>accompagner une transition bleue en faveur des filières de la pêche et de l'aquaculture</b> seront ciblées sous cette fiche-action. La <b>francophonie</b> sera également soutenue comme axe transversal permettant un levier de développement local.</p>	
<b>Types d'actions soutenues</b>	<p>➤ Conformément au PN FEAMPA, tous les types d'opérations sont éligibles</p> <p>➤ <b>Les types d'actions soutenues</b> : les échanges de bonnes pratiques et le développement de stratégie et d'actions conjointes permettant de répondre aux besoins et de valoriser les potentiels de développement du territoire.</p> <p>➤ <b>Des actions de coopération</b> sont attendus sur les champs thématiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Emergence et dynamisation d'une filière d'économie circulaire, avec le besoin de traiter cette question à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine et au-delà ainsi que de massifier les déchets collectés pour une meilleure valorisation.</li> <li>- Transition énergétique des filières de l'économie bleue</li> <li>- Diversification des productions locales en travaillant sur l'identité maritime du territoire</li> <li>- Résilience et adaptation des filières au changement climatique</li> <li>- Répartition spatiale des activités adaptée aux capacités du territoire</li> <li>- Développement des marais</li> <li>- Francophonie</li> </ul> <p>➤ <b>Exemples de projets (liste non-exhaustive ayant seulement valeur d'exemples)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérimentation à l'échelle régionale pour massifier les déchets collectés au sein des filières des 11 filières de la croissance bleue. S'inspirer de projets existant sur d'autres territoires : par exemple, sur la réutilisation des coquilles d'huîtres en Bretagne.</li> <li>- Partenariat avec La Communauté d'Agglomération de La Rochelle sur le projet La Rochelle Territoire Zéro Carbone (LRTZC).</li> <li>- Parangonnage des initiatives portées dans d'autres pays en matière de diversification des productions et comprendre les modalités techniques, les contraintes et les avantages associés.</li> <li>- Stratégie de planification spatiale en s'inspirant de territoires contraints par une forte pression sur les espaces littoraux</li> <li>- ...</li> </ul>	
<b>Éligibilité des dépenses et modalités d'intervention</b>	<p>➤ <b>Pour les dépenses éligibles</b> se référer à la fiche OS. 3.1</p> <p>➤ <b>Modalités d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le programme se donne la possibilité de lancer des appels à projets ciblés sur cette fiche-action afin de préciser certaines attentes, de mettre l'accent sur un type d'action prioritaire et, plus largement, d'atteindre les objectifs visés.</li> <li>- Des seuils planchers et/ou plafonds pourront être définis au besoin pendant la mise en œuvre du programme pour mieux cadrer le type d'actions attendues.</li> </ul>	
<b>Bénéficiaires</b>	➤ <b>Pour les bénéficiaires éligibles</b> se référer à la fiche OS. 3.1	

<p style="text-align: center;"><b>Lignes de partage</b></p>	<p>➤ <b>Le volet territorial</b> soutient directement les actions de coopération interterritoriale. Ce soutien vise à favoriser les échanges avec d'autres territoires et permettre aux acteurs locaux d'élargir leurs horizons afin d'améliorer les stratégies menées au niveau local notamment en termes d'innovation.</p> <p>➤ <b>Le volet territorial du FEAMPA repose sur les critères suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Projets multi-filières/secteurs</b> : le volet territorial soutiendra les projets mobilisant des acteurs appartenant à au moins deux filières ou secteurs de l'économie bleue durable (parmi les 11 filières identifiées par la stratégie régionale pour la croissance bleue de la région Nouvelle-Aquitaine) ou dont les bénéficiaires ont une retombée multisectorielle.</li> <li>- <b>Projets bénéficiant à la pêche et l'aquaculture</b> : les projets devront démontrer qu'ils contribuent directement ou indirectement aux filières de la pêche et/ou de l'aquaculture.</li> <li>- <b>Enjeux locaux</b> : les projets devront démontrer qu'ils répondent à un ou plusieurs enjeux locaux, tels qu'identifiés dans le présent programme de travail, et plus largement par les stratégies et documents d'orientation développés et mis en œuvre aux échelles locales et régionales.</li> <li>- <b>Les actions sectorielles</b> en faveur des pêcheurs, des aquaculteurs ou des entreprises de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture strictement, sont exclues du DLAL car elles relèvent d'autres OS du volet régional FEAMPA.</li> </ul> <p>➤ <b>La coopération territoriale européenne</b> est soutenue au travers du programme de coopération transnationale <b>Interreg Espace Atlantique</b>, dont la région Nouvelle-Aquitaine est Autorité nationale. Ce programme réunit les régions européennes de la façade atlantique. Les priorités des différents programmes sont convergentes (recherche et innovation, transformation numérique, transition énergétique, protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, mobilité, développement territorial, emploi et formation). Le territoire est également éligible au programme de <b>coopération interrégionale Interreg Europe</b> favorisant l'échange de solutions sur des enjeux de développement territorial.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Indicateurs de suivi</b></p>	<p>➤ <b>Indicateurs de réalisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'opérations</li> </ul> <p>➤ <b>Indicateurs de résultat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Emplois créés (ETP)</li> <li>- Actions contribuant au bon état écologique, notamment à la restauration et la conservation de la nature, à la protection des écosystèmes, à la biodiversité et à la santé et au bien-être des poissons</li> <li>- Activités de coopération entre parties intéressées</li> <li>- Entités bénéficiant d'activités de promotion et d'information</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 - L'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique et solidaire</li> <li>2 - La transition agroécologique pour une alimentation saine et un environnement préservé</li> <li>3 - La transition des entreprises par le développement d'un modèle de production sobre</li> <li>7 - Objectif « zéro déchet » par la prévention et la réduction de la production de nos déchets</li> <li>8 - La préservation de la biodiversité en réconciliant biodiversité et activités humaines</li> <li>9 - La préservation de la ressource en eau pour mieux consommer et garantir la qualité de l'eau</li> <li>10 - La préservation des terres agricoles et forestières par une agriculture diversifiée et la préservation de la richesse de ces paysages et de ces milieux naturels</li> </ol>